

<b>Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Pays de la Loire</b>		
<b>AVIS</b>		
<b>Date :</b> <b>25 février 2011</b>	<b>Objet : Projet de Réserve naturelle régionale « Marais communal du Poiré-sur-Velluire »</b>  <b>Evaluation du diagnostic écologique et socio-économique</b>	<b>Vote :</b> <b>Avis favorable</b>

Le CSRPN réuni le 25 février 2011, a étudié le dossier : Diagnostic écologique et socio-économique du projet de Réserve naturelle régionale « Marais communal du Poiré sur Velluire » (85).

Le dossier examiné, co-présenté par le Parc interrégional du Marais Poitevin et la LPO porte sur la « réserve du marais communal du Poiré-sur-Velluire » (240 ha). Ce site a déjà bénéficié auparavant du statut de réserve départementale de chasse et de faune sauvage et du statut de Réserve Naturelle Volontaire (RNV). L'appellation Marais Communal fait davantage référence à l'usage historique du site en pâturage collectif mixte (« marais commun »), plus qu'à la notion de propriété foncière.

Le dossier présenté a été mis en forme par la LPO. Il repose sur des inventaires fournis, mis à jour, pour certains d'entre eux, à la suite de missions conduites par le PIMP dans le cadre d'un programme LIFE nature (2005-2007). Plutôt récents, ces inventaires Habitat/Flore/Faune sont relativement complets, excepté pour les insectes, les arachnides, les gastéropodes, les champignons, les mousses et lichens. Les oiseaux ont fait l'objet d'une attention soutenue mettant en relief l'intérêt ornithologique du site. Pour la flore, le dernier inventaire datant de 2007 et complétant les listes ZNIEFF 1998, laissent encore apparaître un manque de prospection. Ce travail a permis d'identifier des taxons importants. Au final, l'intérêt du site apparaît étayé pour la majorité des éléments de la biodiversité.

L'effort d'inventaire engagé en 2007 devra absolument être poursuivi, non seulement pour la flore mais aussi pour la faune. Une cartographie des habitats, avant la présentation de la partie programme d'actions, reste incontournable.

Le plan et le contenu de ce rapport offrent une synthèse globale du patrimoine naturel avec une première approche de la fonctionnalité du milieu. Il met en exergue le contexte agricole et hydraulique du site. Ce territoire présente un intérêt biologique évident.

Il conviendra de retravailler le référencement des sources bibliographiques, dans le corps du rapport et la réactualisation de la nomenclature scientifique.

La bibliographie devra être complétée, notamment par :

Deat E. , Thomas A. 1998, *les délaissés de la Réserve Naturelle Volontaire du communal du Poiré-sur-Velluire (Vendée) Evaluation écologique et Proposition d'aménagement*, ADEV, 25 p.

Une dizaine d'hectares de « délaissés » incluse dans le périmètre de la RNV est retirée du projet de périmètre RNR. Cette proposition, de la part d'une collectivité est regrettable et reste étroitement liée à des enjeux hydro-agricoles tendus. Cette perte d'écotones, en espaces protégés, limitera les opérations de conservations périphériques de la future réserve. La valeur écologique des délaissés est importante et complémentaire aux systèmes prairiaux attendants.

Ces « délaissés » faisaient autrefois (jusque dans les années 50) partie intégrante du marais communal. Les huttes étaient traditionnellement édifiées en marge de la propriété communale. C'est, en quelque sorte, la création des voies de dessertes (aujourd'hui routes communales et voies vicinales) qui ont définitivement séparé les « délaissés » du Communal.

La complémentarité de ces milieux est établie, d'autant plus que l'écouls qui alimente le canal de ceinture du Communal et traverse les délaissés joue le rôle de corridor écologique pour la faune aquatique et amphibie entre la rivière Vendée et la Ceinture des Hollandais.

La comptabilisation de la flore et de la faune sauvage de ces sites périphériques (présence traditionnelle de la loutre, du campagnol amphibie et même de la crossope, sans parler des oiseaux nicheurs remarquables et de l'herpétofaune) augmente la richesse spécifique des communaux de 30 à 40 %... (Cf. inventaires ZNIEFF, Natura 2000 et LIFE du Marais Poitevin). Une stratégie conservatoire par le Parc a d'ailleurs été mise en œuvre sur la parcelle « au puits », en collaboration avec l'association pour la sauvegarde de la race bovine marichine, la parcelle « aux cigognes » et la roselière ...

Si ces délaissés du Communal n'intègrent pas la réserve naturelle régionale dans le projet à l'étude, ils risquent fort d'être déconsidérés, satellisés et mis en marge de la stratégie de protection régionale (conservation de la biodiversité et mise en place des TVB).

L'intérêt pédagogique de l'ensemble de ce territoire est complémentaire aux autres sites remarquables du marais poitevin, en particulier, au niveau de l'avifaune.

Les enjeux, tels qu'ils figurent à la page 53 sont complets et méritent une hiérarchisation dans les futurs objectifs. Certains enjeux (avifaune) ne dépendent pas du statut de RNR mais du statut de réserve de chasse, jusqu'en 2027.

En conclusion, le CSRPN apporte un avis favorable à la première phase de labellisation de ce projet de RNR, avec l'intégration, dans le périmètre définitif, des délaissés ayant encore à ce jour conservé leur valeur écologique.

Il est également attendu qu'une cartographie de la végétation soit établie en priorité, que les inventaires complémentaires soient poursuivis, que le plan de gestion (deuxième partie du dossier de demande de labellisation) envisage un travail en concertation avec les différents acteurs du site. Avec la situation de grande précarité biologique dans laquelle se trouve le Marais poitevin, ce projet de RNR ne peut pas avoir un niveau de protection plus confiné et moins ambitieux que l'ancien statut d'RNV. Ce maillon des espaces protégés du marais doit garder l'ensemble de son potentiel de dispersion biologique, accompagnant les politiques publiques en faveur de la préservation de la biodiversité.

Le président du CSRPN

Jan-Bernard BOUZILLE

